

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

TRADUCTION DE LA LETTRE DE M. BROWNSON,  
A L'ÉVÊQUE HOPKINS.

*Brownson's Quarterly Review* No. 5, January 1845. Article 2.

Réponse à l'écrit de l'évêque Hopkins, intitulé—Sixteen lectures on the cause principles and Results of the British Reformation. By T. H. Hopkins. D.D., bishop of the protestant episcopal church, in the diocese of Vermont. Philadelphia: J. M. Campbell et Co. 1844.

Suite.

En continuant nos remarques sur ces lectures, nous les considérons seulement sous le rapport de la question de schisme. L'Eglise, dans laquelle l'auteur est un haut dignitaire, est, et a été dès son origine, accusée de schisme, et ces lectures ne nous regardent qu'en autant qu'elles sont destinées à la décharger de cette accusation. Nous demandons donc: l'auteur a-t-il réussi à défendre les réformateurs Anglais, et à prouver que l'Eglise anglicane n'est pas à bon droit regardée comme schismatique? Telle est la question qui est devant nous, et nous nous y bornerons autant qu'il dépendra de nous.

Maintenant il est évident au premier coup-d'œil, qu'avant d'entrer en réponse à cette question, l'Evêque produira quelques principes ou base de défense, sur lesquels il se fonde pour prouver que la retraite des réformateurs n'est pas schisme. Lui-même, il professe de croire en l'unité et la catholicité de l'Eglise; il doit par conséquent admettre que se séparer de l'Eglise c'est schisme. Maintenant le corps, dont les Réformateurs se sont séparés, a été regardé par tout le monde chrétien, excepté les schismatiques et hérétiques condamnés, et est encore regardé par la grande majorité du monde chrétien, comme l'Eglise du Christ. Les Réformateurs eux-mêmes l'ont ainsi regardé. De lui, ils ont reçu leur naissance et leur mission, si toutefois ils en ont une. Leur retraite est donc *primâ facie* schisme, et doit être prise et regardée telle, jusqu'à ce qu'ils produisent de bonnes et solides raisons pour prouver le contraire. L'Eglise s'appuie sur l'*olim possideo et prior possessio*, et ne peut être exclue de son héritage, ni même être forcée à entrer en procès, à moins que de bonnes et valables raisons, si on peut en produire, ne soient apportées pour invalider ses titres. Ces raisons doivent être apportées comme base des défenses des Réformateurs, et jusqu'à ce qu'elles soient apportées, il est inutile de presser la question: si les églises réformées sont schismatiques, car le simple fait de s'être séparées les convainc de schisme.

Nous avons cherché dans ces lectures à connaître sur quel fondement l'Evêque s'appuyait pour défendre les Réformateurs, mais ça a été à peu près en vain. Il ne rencontra point la question hardiment, il ne procédo point avec ordre et logiquement, et nous sommes fâché de voir qu'il ne pose point clairement et distinctement ces principes d'après lesquels il tire ses prémisses. Il ne pose aucune règle pour l'admission de son témoignage, et aucune encore pour faire connaître la valeur de ce témoignage; tout est lâche, confus, et vrai ou faux on ne peut dire ce qu'il prouve, ou ne prouve pas en sa faveur. Cependant à force de chercher, de tâtonner, d'emprunter largement de tous côtés des argumens généraux des Protestans, nous avons conjecturé qu'il a intention de prétendre que l'Eglise est composée de tous ceux qui maintiennent la foi orthodoxe, et que puisque les Réformateurs, en se séparant de la communion de Rome, retiennent la foi orthodoxe, ils ne se sont pas séparés de l'Eglise catholique, et qu'ainsi ils ne sont pas schismatiques. Il raisonne donc de cette manière:

1°. L'Eglise catholique est composée de tous ceux qui maintiennent la foi orthodoxe.

Or les Réformateurs maintiennent la foi orthodoxe. Donc les Réformateurs sont membres de l'Eglise catholique.

2°. Ceux-là, seulement, sont schismatiques qui se séparent de la foi orthodoxe.

Or les Réformateurs ne se sont point séparés de la foi orthodoxe. Donc les Réformateurs ne sont point schismatiques.

Mais cette définition de l'Eglise est fautive, car elle n'embrasse point l'idée de l'Eglise comme un corps enseignant et gouvernant: Ce qui est même affirmé par la propre église de l'Evêque, et ce qu'en fait l'Evêque lui-même a prétendu. Elle détruit aussi toute distinction possible entre schisme et hérésie. L'hérésie est une séparation volontaire de la foi orthodoxe; le schisme est une séparation volontaire du ministère ou de l'autorité de l'Eglise. Toute hérésie est schisme, et tout schisme peut cacher au fond quelque hérésie, mais tout schisme, comme tel, n'est pas nécessairement hérésie.

Conséquemment, si on définit l'Eglise comme embrassant tous ceux qui maintiennent la foi orthodoxe, alors le schisme, étant un péché distinct de l'hérésie, n'existe plus. Conséquemment, la séparation du ministère légitime de l'Eglise, la formation de congrégations nouvelles et distinctes avec un nouveau ministère qui ne descend pas des apôtres, ne sera pas un schisme, ne rompra pas l'unité du corps, en supposant que ceux qui se retirent conservent la foi orthodoxe. Bien plus ces nouvelles congrégations seront des membres intégrés de l'Eglise catholique, quand bien même elles n'auraient aucun ministère, aucuns sacremens, aucun culte; car il n'y a d'essentiel à l'Eglise catholique que la foi orthodoxe. Ce sera donner là, une latitude bien ample à la doctrine qu'on peut se sauver par la foi seule; mais des congrégations qui n'ont ni ministère, ni sacremens, ni culte ne peuvent être appelées membres de l'Eglise, car l'Eglise même de l'Evêque définit l'Eglise: "Une congrégation de fidèles dans laquelle on prêche la vraie parole de Dieu, on administre dûment les sacremens d'après l'ordonnance de J.-C. en toutes ces choses celles de nécessité sont requises de même." Art. XIX. Ici on voit qu'il y a quelque chose d'essentiel à l'Eglise que la foi orthodoxe, nommément; les sacremens dûment administrés. Par conséquent l'Eglise de l'Evêque lui défend d'insister davantage en faveur de sa définition. Mais si, comme il est dit ici, une due administration des sacremens est nécessaire à l'existence de la véritable église, il est nécessaire aussi que cette Eglise ait un ministère pour les administrer, et se séparer de ce ministère autorisé c'est se séparer de l'Eglise, et par conséquent c'est schisme, tout autant que de se séparer de la foi orthodoxe. Les Réformateurs, comme on le sait bien, se sont séparés du ministère autorisé pour administrer les sacremens, ils sont donc schismatiques, en admettant même qu'ils n'aient pas cessé d'être dans la foi orthodoxe.

Mais même en accordant que tous les organes orthodoxes sont membres de l'Eglise, on peut encore demander: Qui, ou quelle chose garde, explique ou définit la foi catholique? Cette foi ne se garde pas, ne s'explique pas, ne se définit pas elle-même. Elle doit avoir un dépôt, quelqu'un qui l'explique et qui la définit, ou autrement on ne peut pas savoir ce qu'elle est, qui l'embrasse, et par conséquent qui appartient, ou qui n'appartient pas à l'Eglise. "Je professe en effet," dit l'Evêque, "que je suis un croyant dans l'Eglise une, catholique et universelle du Rédempteur, ce qui forme un article distinct du premier *credo*, mais j'ai longtems chéri cette opinion, que tous les croyans orthodoxes sont membres de cette Eglise quelles que soient les divisions de leurs communions particulières," p. 2. Mais quels sont les croyans orthodoxes? Il doit y avoir une règle fixe d'orthodoxie et une autorité compétente, en quelque lieu, pour dire ce qui lui est conforme ou non conforme. Quel est cette règle fixe donc? Quelle est cette autorité?

Selon l'Evêque, cette règle est la parole de Dieu contenue dans les écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il regarde la bible comme dépositaire de la parole de Dieu, et dont la croyance est la foi orthodoxe, mais il est essentiel à la foi orthodoxe qu'elle soit la croyance de toute la parole de Dieu, car Dieu ne révèle rien de superflu, et celui qui refuse de croire quelque chose de la parole de Dieu refuse de croire en Dieu, autant que celui qui refuse tout. Avant que de prendre la Bible pour la règle fixe de la foi orthodoxe, il faut prouver qu'elle contient toute la parole de Dieu. Mais comment le prouvera-t-on. On ne peut le prouver par la raison naturelle, car la question de savoir *s'il y a peu ou beaucoup de révélé*, n'est pas une question du ressort de la raison naturelle, mais doit être définie par une autorité surnaturelle. On ne peut le prouver par la Bible, car la Bible ne professe nulle part qu'elle contient toute la parole de Dieu; bien plus, elle ne professe pas même que toute la parole de Dieu a été écrite, mais elle contient plusieurs passages qui indiquent clairement le contraire. Comment donc l'Evêque prouvera-t-il que la bible contient toute la parole de Dieu? Or s'il ne peut prouver que la bible contienna toute la parole de Dieu, comment pourra-t-il prouver que celui qui la croit, ou qui se conforme à ce qu'elle enseigne, est un vrai croyant?

Dira-t-il que la foi orthodoxe est cette foi qui est nécessaire au salut, que celui qui croit ce qui y est contenu, est un croyant orthodoxe? Nous accordons que celui qui croit tout ce qui est nécessaire pour être sauvé est un croyant orthodoxe; mais comment pouvons-nous connaître que la bible contient tout ce qui est nécessaire pour être sauvé? La bible ne le dit nulle part, et on ne peut établir ce fait par une autorité qui est au-dessous de la bible. Cette question reste en dehors de la jurisdiction de la raison naturelle. La raison

par sa seule lumière ne peut savoir qu'une foi surnaturelle est nécessaire pour être sauvé. Nous ne pouvons connaître la nécessité d'une telle foi que par la Révélation, conséquemment la Révélation est nécessaire pour faire connaître l'étendue et le sujet-matière de la foi. Avec la bible et la raison seules aucun homme ne peut dire que la bible contient tout ce qui est nécessaire pour être sauvé. Par conséquent la conclusion que celui qui croit ce que la bible enseigne est un croyant orthodoxe, n'est pas prouvée. Mais d'après l'état de l'argument la présomption est contre l'Evêque; et ainsi il est obligé de prouver que la bible contient positivement toute la parole de Dieu, au moins celle qui est nécessaire pour être sauvé avant de la prendre pour règle de la foi orthodoxe.

Mais laissant cette question de côté, accordant pour le moment que la bible contienne toute la parole de Dieu, il faut croire cette parole dans son sens naturel, ou l'on n'est pas un croyant orthodoxe. La bible ne s'interprète pas elle-même. Elle doit être interprétée, et le sens naturel doit en être déterminé. Mais qui en sera l'interprète? Suivant l'Evêque, l'interprète, sauf quelques exceptions en faveur de la raison privée, est l'Eglise. Il est obligé de s'en tenir là, parce que le vingtième article de son Eglise déclare expressément que l'Eglise "a l'autorité dans les controverses de la foi," et par conséquent a autorité de déclarer ce qu'est la foi. Il insiste aussi, (p. 18) que l'Eglise est le tribunal pour expliquer et appliquer la loi; le tribunal explique et applique la loi avec l'autorité. Il doit en être ainsi de l'Eglise si l'on veut que l'analogie soit bonne. L'Eglise doit donc être un corps qui a l'autorité—non pour faire la loi, car personne n'a prétendu cela, mais pour l'expliquer et l'appliquer.

Voilà un point de gagné. Il n'est donc plus suffisant de définir l'Eglise simplement un grand corps de croyans dans la foi orthodoxe; car il faut à présent ajouter quelle est un corps possédant l'autorité, ayant autorité de déclarer ce que c'est que la foi orthodoxe. Maintenant cette autorité est légitime ou ne l'est pas. Si elle ne l'est pas, elle est usurpée et par conséquent n'est pas une autorité du tout, car personne n'est obligé de s'y soumettre. Si elle est légitime, alors elle vient de J.-C. la source de toute autorité légitime dans l'Eglise, alors elle est obligatoire pour tous, et personne ne peut y résister sans pécher, sans se révolter contre le Christ, ce qui est schisme. Si donc les Réformateurs ont résisté à cette autorité, comme il est bien connu qu'ils l'ont fait, ou s'ils se sont séparés d'elle, ils étaient schismatiques, et les églises qu'ils ont fondées étaient hors de la communion de Jésus-Christ.

L'Evêque accorde que l'Eglise est un corps qui a l'autorité; mais l'Eglise n'est pas plusieurs mais une, dont l'autorité est une. Le tribunal pour expliquer et appliquer la loi est donc l'Eglise universelle, et non point une église particulière, l'autorité qui déclare que "la loi doit être l'autorité du tout et non d'une partie. Cela est évident d'après le fait, que si l'autorité de l'Eglise est une autorité unitaire, l'autorité d'une partie ou de quelque portion de l'Eglise doit être inférieure et subordonnée au tout, d'après le principe que tout est plus grand que la partie. La décision d'une partie ne peut jamais être finale, et le cas peut être porté et disputé au grand ban.

L'Evêque professe de croire en l'Eglise une, catholique: il doit donc admettre l'unité de l'Eglise. Cette unité doit s'étendre à tout ce qui est renfermé dans la définition d'Eglise. Cela, nous le voyons d'après l'Evêque lui-même, ne consiste pas seulement dans la foi orthodoxe, mais aussi dans l'autorité compétente pour dire qu'elle est la foi. L'Eglise doit donc être une dans sa foi et une dans son autorité. C'est-à-dire que l'unité n'est pas seulement dans sa foi mais encore dans son autorité; et maintenant, quiconque rompt l'unité de son autorité rompt l'unité de l'Eglise, aussi bien que celui qui rompt l'unité de sa foi. Or les Réformateurs ont rompu cette autorité, donc ils sont schismatiques.

Nous espérons que l'Evêque Hopkins ne contredira pas cette conclusion en ce qui regarde les Réformateurs Suisses et Allemands (p. 26. 27) mais seulement en ce qui regarde la réforme anglicane. Les Réformateurs Anglicans n'étaient point schismatiques parce qu'ils n'ont point agi d'après leur autorité individuelle, mais d'après l'autorité de leur Eglise nationale. Voici son argument: Ceux qui se séparent du corps de l'Eglise par l'autorité de l'Eglise nationale, dont ils sont les membres, ne sont point schismatiques. Or les Réformateurs anglicans se sont séparés par l'autorité de leur Eglise nationale. Donc ils ne sont pas schismatiques.

A cela nous répondons: 1°. Que la réforme anglicane n'a pas été opérée de fait par l'autorité de l'Eglise anglicane comme telle, mais par l'autorité du Roi et du Parlement comme il est notoire; Autorité que l'Eglise anglicane déclara elle-même incompétente pour agir de la sorte, car elle déclara que "les magistrats civils n'ont aucune autorité dans les choses purement spirituelles." Art. XXXVII.

Nous répondons: 2°. Que quand bien même les Réformateurs auraient agi par l'autorité de leur Eglise nationale, ils n'en seraient pas moins schismatiques; car toute Eglise nationale n'est une police complète de l'Eglise, mais une partie seulement, par conséquent subordonnée au tout. L'Eglise de J.-C. est catholique et ne connaît point de limites géographiques, ou de distinctions nationales. Elle est une, et nous l'avons vu, une dans son autorité comme dans sa foi. L'autorité d'une Eglise nationale ne pouvait être suffisante pour les réformateurs qu'à condition qu'elle serait une police en elle-même, et indépendante en tant qu'autorité, des autres corps ecclésiastiques. Mais prétendre cette plénitude et indépendance d'une église nationale, ce serait renier l'unité du corps catholique, et affirmer qu'il y a autant d'églises distinctes, séparées et indépendantes qu'il y a de nations qui ont des églises.

Appeler toutes ces églises distinctes, séparées et indépendantes une seule et même Eglise, serait aussi faux et aussi absurde que d'appeler toutes les nations de l'Europe et de l'Amérique une seule et même nation.

Encore, l'argument de l'Evêque suppose que l'Eglise nationale a le droit d'expliquer la loi dans son propre sens, et de différer des autres si elle le juge nécessaire. Conséquemment il nie l'obligation qu'a l'Eglise nationale de maintenir l'unité et l'intégrité de la foi catholique, car il pourra y avoir légitimement autant de différentes interprétations qu'il y aura d'églises nationales. Il va plus loin; il pose cette doctrine, que "l'Eglise," c'est-à-dire l'Eglise nationale, "a autorité dans les controverses de foi." Si l'Eglise a le droit dans les controverses de foi, les fidèles sont obligés de s'y soumettre, car le droit de commander renferme le droit d'être obéi. Les fidèles donc, dans chaque nation, sont obligés de recevoir les interprétations de leurs églises nationales. L'autorité de l'Eglise est divine, l'Eglise commande donc au nom de Dieu. Les fidèles sont donc commandés au nom de Dieu, dans chaque nation, de croire ce qu'enseigne l'Eglise nationale; conséquemment les fidèles sont commandés au nom de Dieu de croire une doctrine comme orthodoxe dans un pays, et une autre doctrine dans un autre; en sorte que la doctrine de l'Evêque, sur l'indépendance des églises nationales, ne rompt pas seulement l'unité de l'autorité ecclésiastique, mais encore l'unité de la foi. Mais nous avons déjà établi que l'unité de la foi et de l'autorité étaient toutes deux essentielles à l'unité de l'Eglise. Par conséquent cette doctrine de l'autorité d'églises nationales est inadmissible. Par conséquent l'autorité d'une église nationale ne peut pas justifier les Réformateurs de s'être séparés du corps catholique. Par conséquent leur scission, comme nous l'avons dit, est un schisme.

Au surplus, s'il fallait admettre cette doctrine de l'indépendance absolue des églises nationales, il nous faudrait nier la possibilité qu'une église nationale pût jamais devenir hérétique ou schismatique. Elle ne peut devenir schismatique, car elle ne pourrait le devenir qu'en se séparant elle-même volontairement de sa propre autorité, ce qui est absurde. Elle ne peut devenir hérétique, parce qu'elle est elle-même le juge de la loi et le modérateur de la foi. L'orthodoxie est ce qu'elle déclare orthodoxe. Il lui est donc impossible d'être hétérodoxe. Car l'hétérodoxie est la doctrine qui répugne à ce qu'elle déclare orthodoxe. Elle ne peut être hétérodoxe qu'à la condition de renier ce qu'elle affirme, et même en le déclarant. Cependant une église nationale peut être à la fois schismatique et hérétique, car l'Eglise d'Angleterre elle-même déclare que les églises de Jérusalem, d'Alexandrie et d'Antioche ont erré, de même aussi l'Eglise de Rome a erré non-seulement dans sa doctrine et ses cérémonies, mais aussi dans sa foi. Art. XIX.

*A continuer.*

## BULLETIN.

*Histoire du Canada.—Nouvelles d'Europe.—Nouvelles du Mexique.*

—Nous avons reçu le premier tome de l'HISTOIRE DU CANADA, par M. F. X. Garneau, dont le Prospectus a été publié dans ce journal l'hiver dernier. C'est un volume de 557 pages, grand in-octavo. L'impression en est toute à fait belle et bien soignée. La narration commence à la découverte de l'Amérique et finit avec l'année 1650.—On peut se procurer cet ouvrage chez M. G. N. Gosselin, agent des journaux, No. 95, rue St. Urbain, et chez M. C. P. Leprohon, libraire, rue Notre-Dame.—Comme l'éditeur des *Mélanges* est absent, nous nous bornerons à ces quelques lignes pour aujourd'hui.

—Il paraît qu'on est enfin las de la résistance des anti-rentiers. Le comté de Delaware, dans l'état de New-York, vient d'être déclaré en état d'insurrection par le gouverneur Wright.

A l'heure où nous attendions des nouvelles d'Europe par le steamer de Boston, nous recevons, par la malle de Québec, des nouvelles plus récentes de cinq jours. C'est le brick *Margaret*, parti de Waterford le 10 août, qui les a apportées. Nous les empruntons aux journaux de Québec.

*Londres, 7 juillet.*—L'apparence défavorable du temps a influé sur les prix des fonds publics, qui sont d'une nuance plus basse ce matin. Les consolidés ont fermé à 98 7/8 au comptant; 3 pour cent réduits, 99 1/2; 3 1/2 pour cent nouveaux, 102; billets de l'échiquier, 49 5/8; actions de la banque, 211. La tendance à la baisse dans les billets de l'échiquier est le résultat de l'état du marché auquel il est fait allusion ci-dessus.

Dans la chambre des communes le 5 août, le budget a été pris en considération, les droits sur les sucres ont été abaissés, les droits sur le verre abolis, et les allocations pour la marine augmentées de sept millions de livres sterling.

*France.*—Les journaux de Paris du 5 contiennent les détails d'un incendie désastreux qui éclata la nuit du 1er dans la partie de l'arsenal de Toulon nommée le Murillon, dans laquelle étaient déposés des bois de construction évalués à trois millions de francs, qui ont été consumés en totalité. L'incendie a duré jusqu'au 3.

Le feu prit dans plusieurs endroits à la fois, et des personnes employées dans cet arsenal prirent la fuite pendant la confusion, ce qui a fait penser qu'elles étaient les coupables.

*Espagne.*—Les nouvelles de Madrid vont jusqu'au 31 juillet. *L'Heraldo* annonce que le ministère avait résolu de convoquer les cortès pour le 10 octobre. Malaga a été déclaré en état de siège.

—On lit dans la *Minerve* :

« De grand mouvemens de troupes ont lieu dans les Etats-Unis. Plusieurs compagnies, d'artillerie, d'hommes de milices, et de carabiniers, ont été envoyées avec des pièces de canon, de la Nouvelle-Orléans, à Pensacola.

« D'après des nouvelles du 31 juillet, reçues de la ville de Mexico, les troupes mexicaines avaient reçu ordre de s'avancer à dix lieues au delà du Rio-Bravo, et on s'attendait à Mexico, que les hostilités allaient suivre ce mouvement de troupes.

« Le Mexique faisait alors de grands préparatifs de guerre. Entre autres choses, on avait sorti tous les canons et munitions de guerre, de la citadelle de San Juan de Ulloa, de peur qu'ils ne tombassent entre les mains des américains. Quand toutes les forces militaires seront réunies, on les mettra sous le commandement du général Bustamante. On sait dans le Mexique que les troupes américaines sont rendues au Texas, et on se propose de gagner directement la capitale de Texas sans faire de déclaration de guerre.

Les troupes américaines ont quitté l'île St. Joseph et se sont campés sur la terre ferme. Un courrier a été dépêché à Matamoros, par le général Taylor, et a rapporté qu'il n'y avait dans cette place que 400 hommes. »

## CANADA.

—MM Maurault et Bourasa, qui étaient partis au commencement du mois de juin dernier pour aller visiter les sauvages du St-Maurice, sont de retour de leur voyage; depuis le 23 dernier. Ils s'étaient rendus à leur destination par la voie du Saguenay et du lac St-Jean qu'on leur disait être plus facile; mais ils y ont rencontré tant d'obstacles qu'ils n'ont pas voulu s'en servir pour leur retour. Ils sont descendus par le St-Maurice qui offre moins de dangers. Les deux missionnaires ont poussé leurs courses, cette année, à 60 lieues plus loin qu'à l'ordinaire, à un poste appelé *Métiscan*, situé au-delà de la Hauteur des Terres, où ils ont trouvé plusieurs familles de sauvages infidèles qui les ont bien accueillis.

*Canadien.*

—Nous avons reçu hier le document suivant que nous nous faisons un plaisir de reproduire dans nos colonnes, ce que nous faisons avec un véritable plaisir, n'ayant rien à ajouter à ces gracieuses paroles.

A SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE SIR CHARLES THÉOPHILUS BARN METCALFE, Gouverneur Général de la Province du Canada, etc. etc. etc.

Les Dames, composant le Comité de la *Maison de la Providence* établie dans le Village de Laprairie de la Magdeleine depuis trois ans, prennent très respectueusement la liberté de reconnaître pour la seconde fois qu'elles ont reçu le somme de dix louis, par l'entremise de l'honorable Denis Benjamin Viger.

Elles prient de plus Son Excellence de vouloir bien agréer leurs plus vifs remerciemens pour ce don de même que pour sa promesse d'accorder une pareille de contribution annuelle pour le même objet.

MADAME VEUVE A. BOUCHER,

Présidente du dit Comité.

Laprairie, 1er. Septembre 1845.

*Aurore.*

—Le prince Henri, troisième fils du roi de Hollande, est arrivé à Saint-Jean de Terre-neuve le samedi 9 août, à bord de la frégate hollandaise *le Rhin*, de 60 canons. Son Altesse Royale était fêtée par le gouverneur, les officiers de la garnison et la bourgeoisie, à l'envi les uns des autres.

*Canadien.*

—Noyé le 2 au soir sur les huit heures, au quai de Morrison, le Sicur Isidore Malo, de la Baie-des-Chaleurs, frère de M. le curé Malo, des Trois-Pistoles.

*Idem.*

*Fausse monnaie.*—On dit que des pièces d'or de \$5 fausses, du millésime de 1844, et très-bien exécutés sont en circulation dans des Etats du Nord. Un petit o au-dessus de l'aigle, qui ne se trouve point dans les pièces véritables, les distingue de celles-ci.

*Idem.*

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

## ROME.

—Le collège ecclésiastique belge que les évêques de la Belgique ont institué récemment à Rome, vient d'être reconnu et approuvé par le Saint-Siège apostolique. Sa Sainteté a daigné en même temps mettre le nouvel établissement sous le sauvegarde de son autorité souveraine, en lui accordant l'appui public d'un protectorat officiel. C'est le savant cardinal Mezzofanti, préfet de la S. Congrégation des études, qui a été nommé protecteur. S. Em. a été installée en cette qualité, le 19 juin passé. La cérémonie a eu lieu au local du collège, avec la pompe et dans les formes accoutu-

mées. A cette occasion, le président du Collège a prononcé un discours où il a énuméré les avantages qu'on trouve à Rome pour l'étude des sciences ecclésiastiques, et les ressources précieuses que la capitale du monde chrétien offre sous ce rapport, surtout à ceux qui ont terminé avec succès leurs cours de séminaire et d'Université. On sait que ce Collège a été institué pour les licenciés en droit canon et en théologie de l'Université de Louvain, et que la faveur d'y aller demeurer leur est accordée par leurs évêques respectifs, à titre de récompense et d'encouragement, après qu'ils ont subi avec succès les épreuves difficiles qui conduisent à ce grade académique.

*Ami de la Religion.*

## FRANCE.

—Nous lisons dans la *Boussole* un exemple de charité qui mérite d'être proposé à l'imitation de tous les établissemens d'éducation chrétienne :

« On a établi au collège de Chateaugontier (Mayenné) une conférence de saint Vincent de Paul, qui se compose surtout des élèves des hautes classes, et qui patronne vingt-sept petits garçons pauvres. Ces enfans viennent au collège le jeudi, pendant une récréation; les élèves, membres de la conférence, leur font réciter quelques leçons de catéchisme, et leur donnent des bons de pain, bois, etc. Ils viennent encore le dimanche, se divertissant sous la surveillance de trois membres, qui leur font ensuite une petite instruction religieuse et leur donnent une collation. Ces jeunes gens sacrifient volontiers leur promenade à ces œuvres de charité.

« Il y a moins d'un an que cette conférence existe, et déjà sa recette a atteint le chiffre de 3,000 fr. Une lotterie, à laquelle une foule de personnes ont voulu prendre part, a produit seule, tous frais faits, près de 2,000 fr.

« En établissant cette conférence on s'est proposé un double but. On a voulu d'abord accoutumer des enfans qui auront tous plus ou moins de fortune, non pas à jeter de loin un peu d'argent aux pauvres, mais à les aimer, à les visiter, à joindre quelques consolations, quelque aumône spirituelle à l'aumône corporelle. On a voulu ensuite, qu'en arrivant à Paris ou dans quelque autre ville, après leurs études, ils puissent entrer dans ces admirables sociétés de charité, qui offrent à des jeunes gens bien élevés tant de ressources pour se conserver dans des habitudes pures et chrétiennes. »

*Ami de la Religion.*

## ANGLETERRE.

—La première pierre d'une nouvelle église catholique a été bénite, à Liverpool, le 9 juillet, par Mgr. Brown, vicaire apostolique, assisté de son coadjuteur. Cette église sera placée sous la protection de saint François-Xavier, dont elle portera le nom. Ce doit être, assure-t-on, un des plus beaux monumens de Liverpool. Parmi les personnes présentes à la cérémonie, on remarquait le provincial de l'ordre de Jésuites en Angleterre.

*Ami de la Religion.*

—Une cérémonie consolante a eu lieu, dans la chapelle de la Providence, située dans la paroisse de la Trinité à Angers. Une jeune Anglaise y a fait son abjuration, en présence d'un auditoire de choix, entre les mains de M. le curé de cette paroisse. Elle a été baptisée ensuite par M. de Saint-Palais, missionnaire américain, depuis quelques jours dans cette ville.

*Ami de la Religion.*

—Une nouvelle secte de croyans vient de faire son apparition dans le midi du pays de Galles. Un nommé Prince, qui a fait ses études au collège de Lampeter, et a été ordonné ministre de l'Eglise anglicane, parcourt les principales villes du Glamorganshire et du Carmartheushire, annonçant la venue du Sauveur d'ici à quelques semaines pour la seconde fois. Il est accompagné de quatre individus, tous quatre ordonnés comme lui, tous quatre suspendus par leur évêque à cause de l'extravagance des doctrines qu'ils prêchaient. Les trois premiers de ces nouveaux apôtres ont épousé dernièrement trois sœurs très riches de Brighton, qu'ils avaient converties à leur dogme.

*Ami de la Religion.*

—Sir James Graham a pris l'engagement solennel, dans une des dernières séances de la Chambre des Communes, de modifier, à l'ouverture de la prochaine session, la loi sur les dons et legs de charité (*Bequest-act*). Personne n'a eu publié les réclamations que cette loi a soulevées de la part de l'épiscopat et du clergé d'Irlande. Les évêques qui ont accepté la charge de commissaires ont eux-mêmes demandé que la loi subit des modifications. Le ministre de l'intérieur a déclaré à la Chambre qu'il serait ajouté aux dispositions législatives actuelles trois articles sur les points suivants, qui faisaient naître de sérieuses objections :

1o. Dans les cas où il s'élèvera des difficultés relativement à l'application d'un legs fait à une église ou à un ecclésiastique, l'évêque du diocèse auquel appartient l'église en question décidera lui-même la difficulté, et sa décision sera acceptée par les commissaires du Gouvernement, qui se borneront à l'enregistrer. La juridiction canonique sera aussi respectée.

2o. Une clause spéciale déclarera que ladite loi n'aggrave en rien et sous aucun rapport la position des ordres religieux.

3o. La loi met des restrictions à la négation de biens destinés à être possédés à titre de main-morte. Une nouvelle disposition lèvera ces restrictions pour les legs de terrain destinés à la construction d'églises, de chapelles, de couvents ou autres établissemens religieux.

Le *Bequest-act* a été et est encore l'objet d'assez vives polémiques pour que nous ayons cru devoir signaler les modifications que le Gouvernement doit lui faire subir.

*Univers.*

## ALLEMAGNE.

—La direction suprême de l'association Gustave-Adolpheine a adressé,

de Leipzig une circulaire à toutes les directions secondaires, afin de leur faire connaître les motifs qui l'ont déterminée à n'accorder aucun secours pécuniaire aux dissidents catholiques. En premier lieu, dit la circulaire, ils ont déclaré vouloir rester catholiques (en cela ils ressemblent aux jansénistes), ou du moins ne vouloir point faire partie de l'Eglise protestante; quelques-uns même d'entre eux ont déclaré qu'ils regardent le protestantisme comme défectueux. Or, le paragraphe 11 des statuts exige que les communautés qui prétendent aux secours de la société se déclarent en harmonie avec l'Eglise évangélique. En second lieu, l'association risquerait de perdre la garantie des gouvernements protestants si, s'écartant de la teneur de ses statuts, elle étendait son activité jusqu'à des sectes qu'ils refusent de reconnaître. Enfin, l'association dérogerait à sa dignité si elle se pressait d'accorder un intérêt effectif à un mouvement qui n'a encore rien de solide ni de déterminé. Réduite à sa plus simple expression, cette circulaire exprime, d'une part, sa répulsion pour une secte qui n'a ni nom ni doctrines reconnus, et de l'autre, la crainte de s'attirer, en s'alliant à elle par des bienfaits, l'animadversion des gouvernements qui, par suite d'une juste défiance, ne veulent contribuer en rien à son développement; elle prouve enfin que le mouvement déterminé par les apostats Ronge et Czernski n'a encore rien de solide ni de déterminé. Cette décision de l'association est un coup mortel pour les fondateurs de la secte, qui comptaient sur l'association collective du protestantisme d'Allemagne.

— Nous empruntons au journal belge les renseignements pleins d'intérêt qu'on va lire :

« Les sectes protestantes commencent à s'apercevoir qu'elles ont inutilement compté sur l'appui de ces transfuges. La sympathie qu'elles leur avaient témoignée dans le principe s'affaiblit de jour en jour. Le nom de Ronge, qu'elles associaient complaisamment à celui du moine de Wittemberg, n'est plus que rarement prononcé dans leurs journaux; quelque temps encore, et cet énergumène ne sera plus regardé que comme vulgaire apostat, seule épithète qu'il mérite en effet.

« Maintenant qu'il ne peut plus exister aucun doute sur l'issue de sa coupable entreprise, la lutte se ranime de plus belle entre les protestants, et ils sont trop occupés de leurs propres affaires pour pouvoir prendre encore de l'intérêt à ce qui se passe en dehors de leur camp. Leur but, en appuyant la tentative de Ronge, était de faire une brèche à l'Eglise catholique; mais les traits qu'ils ont lancés ont rejailli sur eux-mêmes. On sait comment les choses se passent au sein de l'Eglise catholique allemande. Les laïques y sont maîtres absolus; ils votent un symbole quelconque par assis et levé; puis tout est dit. Le prêtre baptise et marie, s'il y a lieu; et se borne à ses fonctions. Eh bien! beaucoup de protestants commencent à revendiquer pour l'Eglise évangélique une large part dans la fixation du dogme, que rien ne se fasse sans eux, et que l'action de leurs ministres soit restreinte à la célébration des cérémonies du culte. Il s'est tenu sur plusieurs points de l'Allemagne des assemblées où cette idée a été sérieusement émise; quoiqu'on la combat est qualifié de rétrograde ou d'anti-évangélique.

« Nous avons déjà dit un mot de la protestation émanée de Brestau contre les adversaires de la liberté illimitée de la pensée. Des protestations du même genre ont été publiées à Leipsick et dans plusieurs autres villes. Les signataires de ces documents se révoltent à l'idée de voir poser des limites au libre examen; si l'on se place au point de vue du protestantisme, on doit dire qu'ils ont raison; cependant il faut bien se demander où s'arrêtera cette fièvre d'interprétation qui tourmente les rationalistes de l'Allemagne. Plusieurs en sont venus à nier la divinité, l'existence même du fondateur du christianisme. D'autres sont allés plus loin encore, et ils demandent à cors et à cris qu'il leur soit permis d'avancer toujours? que veulent-ils donc? Eux-mêmes l'ignorent; mais ils se paient des mots retentissants de progrès, de développement nécessaire, et néanmoins ils se targuent de sauver d'une ruine immense le protestantisme. Hélas! si c'est d'eux qu'il est réduit à attendre son salut, nous le plaignons. Quelques progrès de plus, et l'on en cherchera inutilement la trace. L'Allemagne protestante aura reculé de dix-huit siècles et se verra tout à coup replongée en plein paganisme. » *Univers.*

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

« La Diète germanique aura prochainement à s'occuper d'un différend qui rappellera sous quelque rapport celui de Cologne. Madame L..., de Francfort, ayant déclaré, en confession, au chapelain Roos, que ses enfans étaient élevés dans la religion protestante, qui était celle de leur père, et n'ayant point voulu leur faire enseigner la religion catholique, se vit refuser l'absolution. Son mari porta plainte à la police, qui fit comparaître le chapelain Roos. Celui-ci, en se retranchant derrière le devoir sacré de conserver inviolablement le secret de la confession, refusa toute explication. L'autorité civile s'adressa alors à l'évêque de Limbourg pour provoquer la révocation de M. Roos. L'évêque répondit que M. Roos n'ayant en aucune manière agi contrairement à ses devoirs, il n'y avait point de raison pour l'éloigner de Francfort, et que d'ailleurs l'arrangement conclu entre l'Etat et l'autorité ecclésiastique ne donnait point au premier le droit d'exiger sans examen l'éloignement d'un ecclésiastique. Le sénat de la ville libre publia alors, en réponse à cette explication de l'évêque, la décision du grand conseil qui ordonnait à la police de transporter hors des frontières de la ville libre le chapelain Roos, en se basant sur le droit imprescriptible de l'Etat de renvoyer quand bon lui semblerait tout ecclésiastique. Le grand conseil ajoutait que le sénat, et le sénat seul, était juge des raisons de ce renvoi, et que l'autorité ecclésiastique supérieure ne pouvait pas se soustraire à ses décisions.

L'évêque répondit en substance, qu'il regretta de voir placer cette affaire sur le terrain aride des questions de principe, et que dès-lors, en se basant sur son tour sur le droit imprescriptible de l'Eglise, il ne lui restait plus qu'à en appeler aux contrats solennellement reconnus, qui garantissaient aux catholiques d'Allemagne le libre exercice de leur religion, d'administration du sacrement de pénitence, et que nommément l'obligation sacrée pour un prêtre de garder inviolablement le secret de la confession formait un des points essentiels et inattaquables qui constituaient le libre exercice de la religion, et qu'il n'avait point d'autre moyen de s'opposer au bannissement décrété par la police contre M. Roos, que celui de protester. Comme en suite de ces explications de son évêque, le chapelain Roos déclara ne vouloir céder qu'à la force, un employé de la police, accompagné d'un gendarme, se présenta chez lui le 2 juillet à midi. M. Roos, obéissant à la force armée, monta dans la voiture qui lui avait été préparée, et se laissa conduire à la petite ville de Bockenheim, dans la Hesse. On assure que la communauté catholique, à la suite de cette expulsion violente, vient d'adresser une plainte à la Diète. L'évêque de Limbourg doit avoir pris le même parti. Comme des deux côtés on s'est appuyé sur des droits imprescriptibles, on attend impatiemment, dans le public, le dénouement de cette affaire. » — *Ami de la R.*

PRUSSE.

— Le protestantisme aime à singer le catholicisme et à lui emprunter des institutions qu'il n'aurait jamais songé à fonder lui-même, si la vue des heureux résultats qu'elles produisent ne lui en avait suggéré l'idée. Ces essais d'imitation réussissent rarement; car ce dévouement sublime, qui ne recule devant aucune difficulté et ne s'effraie d'aucun obstacle, sans lequel tant d'œuvres de bienfaisance ne sauraient subsister, semble être la propriété exclusive de l'Eglise catholique. Toutefois le protestantisme renouvelle assez souvent ces essais. Voici, par exemple, que le roi de Prusse veut former une sorte de secours de la charité pour soigner les malades dans les hôpitaux protestants. Le 23, on a posé solennellement à Berlin la première pierre d'un hôpital civil, et on a donné à cette occasion lecture du rescrit royal suivant :

« Nous fondons dans notre résidence de Berlin un institut pour la formation de gardes-malades, auquel sera adjoint un hôpital particulier destiné à servir de modèle à des établissemens semblables, et nous nous proposons de confier cette fondation aux soins de l'ordre du Cygne, renouvelé par nous.

« Nous espérons engager ainsi des jeunes personnes et des veuves de la religion protestante à se vouer librement et par amour du prochain, à la vocation de soigner régulièrement les malades et les nécessiteux, à l'exemple des *Sœurs de la religion catholique*. L'établissement pourra contenir 330 malades, pour l'entretien de 100 desquels nous assignons sur les fonds de l'Etat une somme annuelle de 10,500 thalers. Nous avons l'espoir que les autorités communales de notre résidence fonderont des lits pour un plus grand nombre, et que les membres de l'Eglise évangélique saisiront volontiers cette occasion pour fonder aussi quelques lits. »

L'ordre du Cygne, dont il est fait mention dans ce rescrit, a été, comme on sait, établi à une époque où l'Allemagne tout entière était encore unie à l'Eglise romaine. C'est donc une institution toute catholique, et qui a produit jadis d'excellens résultats. Le roi de Prusse, en rétablissant cet ordre, a obéi à une noble inspiration; mais il est inutile. Il y a déjà bien longtemps que le rétablissement en est décrété; et malgré cela, il n'en est plus question que de loin en loin, et il est fort à craindre que l'ordre du Cygne et les œuvres qui devaient lui être confiées ne restent à l'état de projet. Qui sait s'il n'en sera pas de même des *gardes-malades* que S. M. Prussienne veut former à l'exemple de l'Eglise apostolique? Mieux eût valu, assurément, ouvrir tout d'un coup aux Sœurs de la Miséricorde la porte des hôpitaux protestants, ainsi que le gouvernement du duché de Bade l'a fait naguère. Celles-ci, du moins, auraient pleinement satisfait aux vœux exprimés par le roi dans le rescrit que nous venons de citer. *Ami de la Religion.*

PORTUGAL.

— Voici en quels termes le *Morning-Chronicle* trace la situation morale et politique du Portugal :

« Les ressources et les revenus du Portugal sont administrés uniquement dans le but de s'assurer des avantages ministériels temporels, et d'enrichir des membres du gouvernement et des spéculateurs dans les fonds, leurs alliés. Le commerce et l'agriculture sont dans un état de marasme sans précédent; et l'usure, compagne du trésor, et protégée par lui, est le seul commerce qui prospère.

« En politique, le ministère suit l'exemple du gouvernement espagnol, guidé et contrôlé par la même influence étrangère, dont le principe dominant est l'hostilité au système constitutionnel, masqué sous une adhésion hypocrite aux formes du libéralisme.

« Toutefois il existe moins d'immoralité scandaleusement avouée chez le gouvernement espagnol que chez le gouvernement portugais. Un système d'assassinat régularisé, auquel on croirait que le gouvernement prête son appui, est actuellement en vigueur. Les gens respectables de la province, adversaires des candidats du cabinet, ou qu'on croit d'une influence dangereuse dans les élections, sont signalés dans les feuilles de Cabral, et de tems à autre nous apprenons qu'ils ont été assassinés, et les assassins sont toujours des gens bien placés, des employés subalternes, etc., et toujours l'impunité a protégé le crime, quelquefois l'intervention directe a arraché les criminels des mains de la justice. Le caractère du gouvernement de Cabral a bien changé depuis 1842, depuis l'affaire d'Almeida. »

La feuille anglaise déplore les sympathies de lord Aberdeen pour un gouvernement semblable, et elle ne craint pas d'ajouter :

« Identifier les affections anglaises, les affections tories, avec les hommes d'état anti-constitutionnels de l'Espagne et du Portugal, c'est attirer sur l'Angleterre, pour l'avenir, le mépris et la haine de la grande masse dominante des habitans de la Péninsule. »

*Journal des V. et des Camp.*

CHINE.

— Nous avons déjà annoncé, d'après des nouvelles reçues de Chine, que l'empereur pensait à révoquer les édits de persécution contre la religion chrétienne. Des nouvelles plus récentes annoncent que la religion chrétienne pourra être professée dans les lieux où il est permis aux Européens de faire le commerce, mais qu'aucun missionnaire ne pourra entrer dans l'intérieur de l'empire.

Voici ce qu'on écrit à un autre journal sur le même sujet :

Macao, 26 mars.

« La nouvelle de la révocation des édits contre le christianisme est certaine : le commissaire impérial Ki-Ying a obtenu cette concession à l'occasion du traité conclu avec la France. La réponse de l'empereur à la demande de son commissaire a été, en résumé, celle-ci : « Que la religion chrétienne, étant celle des grandes nations européennes, ne pouvait être proscrite, d'autant plus qu'elle avait été tolérée par son bisaïeul Kanghi. » Mais c'est en vain que l'ambassade française a demandé un édit qui proclamât cette tolérance, le ministère n'a pas voulu y consentir, dans la crainte de porter un nouveau coup au pouvoir, déjà si affaibli par l'issue de la guerre avec l'Angleterre. »

A la suite d'un banquet qui vient de lui être offert par le lord-maire de Londres, sir H. Pottinger a prononcé quelques mots qui doivent trouver ici leur place. Après avoir dit que les Chinois commencent à apprécier les heureux résultats du traité, et qu'ils s'empressent d'améliorer leur commerce avec les autres nations, il ajoute :

« Quant à l'édit de l'empereur qui autorise l'introduction des Ecritures saintes dans ses Etats je serai remarquer que cette autorisation est beaucoup plus limitée qu'on ne l'avait cru d'abord ; elle ne va pas au-delà des cinq ports nommés dans la traite. Je mentionne ce fait pour insister sur ce point : c'est que l'on doit apporter la plus grande réserve dans la manière dont on profitera de la première occasion qui est offerte à l'Angleterre d'introduire le christianisme en Chine. Le succès doit dépendre de la réserve. »

*Ami de la Religion.*

Océan Pacifique.

*Les habitans des Iles Wallis.*—La Flotte, qui contient beaucoup de notices intéressantes sur les voyages et les découvertes maritimes, publie les principaux fragmens d'un rapport adressé au contre-amiral Dupetit-Thouars, le 7 mai 1844, par M. Julien La Terrière, capitaine de corvette, commandant la gabarre le *Bucéphale*. Cet officier a reconnu et a visité avec un grand soin divers groupes d'îles de l'Océanie, du premier novembre 1843 au premier avril 1844. Voici quelques incidens de son séjour aux îles Wallis ; nous y remarquons avec plaisir que l'influence de nos missionnaires catholiques paraît être en progrès dans ces îles.

Nous empruntons à la Flotte les extraits suivans :

« Mgr. d'Enos me conduisit chez un brave homme, ami particulier du commandant Mallet, dont il s'honore de porter le nom, qui nous reçut avec une aménité pleine de franchise, exprimant sa reconnaissance de la bonté que nous avions d'entrer chez lui.

« Le kava fut servi dans toutes les formes les plus polies d'Ouvéa : puis Avéa Malohi nous donna gaiement une représentation de son ancien ministère de grand-prêtre idolâtre, peignant le moment où il montrait au peuple que l'esprit entrant en lui. Ses grimaces, ses conforsions et ses cris étaient d'un burlesque qui ne laissait pas que de causer une sombre impression. »

« Je distribuai, comme de règle, mes petits présens en médailles, rosaires, etc., à la famille, et j'invitai Malohi ou Mallet à venir me voir à bord, où je lui donnerais quelque chose de plus précieux ; il me le promit, et je quittai sa case, édifié de l'affection tendre et respectueuse que Mgr. Bataillon a su inspirer à cette famille, comme à tous ses prosélytes, du reste.

« La demeure de Malohi était située à l'une des extrémités du village, et il fallut revenir vers l'autre, pour nous rendre à la case, appelée la *Communauté*, où toutes les femmes doivent être réunies pour recevoir ma visite. Dans tout ce trajet, nous ne passâmes pas devant une case sans que ses habitans vissent s'agenouiller sur la porte pour recevoir la bénédiction de leur évêque : touchant spectacle qui me prouvait encore quelle transformation sa sainte parole avait opérée dans ces cœurs !

« Lorsque nous entrâmes dans la Communauté, ou pour mieux dire dans l'atelier des femmes (car c'est tout simplement une case un peu plus grande que les autres, où elles se réunissent pour prendre leurs leçons de lecture ou d'écriture, ou bien pour nettoyer et filer le coton en commun), elles étaient en conférence sur la rédaction d'une lettre qu'elles voulaient adresser par nous aux dames de la Société de Marie de Lyon.

« Cette occupation fut suspendue, et j'adressai mes complimens à toute la réunion, exprimant le plaisir que j'éprouvais d'avoir été chargé d'amener Mgr. d'Amata, porteur de la nouvelle, sujet d'une si grande joie à Ouvéa, que je savais être si agréable, surtout aux femmes, qui avaient tiré tant de fruit des sages et utiles leçons de Mgr. Bataillon. Le kava nous fut offert

en réponse. La femme qui tenait la plume à notre arrivée, et que je ne manquai pas de féliciter de sa belle écriture, fut chargée d'en faire les honneurs. Après cette espèce de *toast* porté à toute *visite* de distinction, je priai Monseigneur d'appeler avec le même cérémonial, les personnes qui méritaient le plus, au partage de mes croix, médailles, rosaires, bagues et autres ornemens dont j'avais une ample provision pour la circonstance. Il y eut de quoi satisfaire à peu près toute l'assemblée. La répartition n'excita pas le moindre signe de jalousie ou même d'atteinte trompée ; chacune reçut ce qui lui échut avec un air de réserve et de contentement qui me charma.

« C'est dans la décence naturelle de ces femmes, dans leur regard franc et modeste tout à la fois, dans cette sobriété de paroles, dans cette douceur du langage qui ressemble toujours à une prière que j'ai pu remarquer davantage l'effet d'une instruction vraiment religieuse. Au reste, de l'aveu même des missionnaires, ce sont les femmes qui, à Ouvéa, ont fait le plus de progrès en tout.

« A la fin de notre visite aux *dames* de Saint-Joseph, il était l'heure de nous rendre à bord, où M. Douarre et moi nous devions avoir à dîner M. Enos et le R. P. Viard. Le premier de ces messieurs y voulut bien passer la nuit, pour être prêt à nous accompagner dans notre visite au roi, à sa résidence de Saint-Jean-Baptiste. »

*Ami de la Religion.*

## NOUVELLES POLITIQUES.

FRANCE.

— M. Brunel, ingénieur français, vient, d'après ce que dit le *Standard*, d'inventer une nouvelle locomotive qui donnera aux trains une vitesse de 50 milles à l'heure (17 lieues environ). La machine sera montée sur huit roues.

*Univers.*

IRLANDE.

— Le 23 de ce mois, à Wexford, un grand dîner a été offert à M. O'Connell. On parle d'un cortège de 200,000 personnes et des accessoires ordinaires.

Voici un passage du discours prononcé en cette circonstance par le grand agitateur.

« L'Angleterre parle de son humanité. L'Irlande en a-t-elle jamais eu des preuves ? Aucune nation n'en traite une autre avec autant de barbarie que l'Angleterre a traité l'Irlande ; l'histoire est là : mais on ne peut continuer plus longtemps de commettre de pareils actes avec sécurité. (Ecoutez !) Les journaux anglais tonnent contre le meurtre de 800 Arabes, qui a eu lieu il y a quelques semaines, par l'ordre du colonel Pelissier. Je ne veux point pallier cet acte atroce ; mais l'Anglais n'a point le droit de citer cela comme une nouveauté. Comment a-t-il traité l'Irlandais quand il a pu l'opprimer ? Je trouve dans les Mémoires de Ludlow un fait semblable à celui de Pelissier. Ludlow publie une dépêche où il raconte qu'il assiégea 20 ou 30 Irlandais dans une caverne à Dundalk. Un des soldats s'approcha de la grotte et fut tué d'un coup de fusil. Il donna aussitôt l'ordre de les ensifumer, et les malheureux furent tous asphyxiés. Ceci est de l'histoire anglaise pour nous.

« Parlerai-je du massacre des habitans de Drogheda, par Cromwell, et des trois cents dames de Wexford ? Oui, trois cents dames furent égorgées par les soldats farouches de l'Angleterre au pied d'une croix, dans le Bull-Ring, où elles s'étaient réfugiées. (Profonde sensation.) Quand j'ai cité ce fait, dans un meeting à Londres, le journal le *Standard* m'a accusé de mensonge ; et je crois que, de nous deux, c'est ce misérable journal qui a menti. J'ai extrait ces faits de l'histoire d'Angleterre par le docteur Lingard, le seul et impartial historien de l'Angleterre.

« L'armée de Cromwell, qui commit le massacre de Wexford, était composée de gens d'élite, et l'on recommencerait bien aujourd'hui si on l'osait. (Bravo ! bravo !) Que le meeting jette les yeux sur la galerie, et je demanderai si un tel massacre pourrait être commis de nouveau. (Non ! non ! non ! j'étais sûr qu'il n'y avait pas un homme qui eût voulu survivre à un tel acte. (Applaudissemens.) »

*Univers.*

ESPAGNE.

— Les troubles qui ont éclaté en Catalogne à l'occasion de la conscription ne paraissent pas avoir dépassé les limites de la province de Barcelone. Le général Concha s'est emparé de Sabadell, où se trouvait le quartier-général des insurgés, leur a tué vingt-cinq hommes et fait un grand nombre de prisonniers. Il a marché ensuite sur Terrasa, où les révoltés, après avoir assassiné le maire, ont traîné son cadavre à travers les rues. Le capitaine-général est entré dans la ville, a tué un grand nombre d'insurgés et a envoyé une partie de sa division à la poursuite des fuyards, qui sont parvenus à s'échapper. On espère, dit une correspondance, que la prompte et énergique répression de l'insurrection dans ces deux foyers principaux servira d'avertissement aux autres révoltés, et que dans quelques jours la tranquillité régnera dans toute la Catalogne.

*Univers.*

AMÉRIQUE.

*Mastadon.*—Le squelette d'un de ces animaux antédiluviens, communs dans l'Amérique Septentrionale, vient d'être trouvé dans le voisinage de Newburgh, à peu près complet. Voici ce qu'on lit dans les papiers des États-Unis :

Le *Courier* de Newburgh rapporte que le squelette presque entier d'un Mastadon vient d'être découvert mercredi dernier sur la Ferme de M. N. Brewster, à Coldenham deux lieues à l'est de Newburgh. Tous les os se trouvaient à leur place naturelle—les jointures étaient en ordre et l'animal paraissait

être tombé sur la hanche—les pattes de derrière étant étendues—et la tente renversée sur un côté. Voici les dimensions des os trouvés.

Longueur du Crâne, 3 pieds 10 pouces ; entre les orbites 2 pieds 1 pouce ; largeur de l'occiput 2 pieds 7 pouces ; longueur des défenses 9 $\frac{1}{2}$  pieds ; entre les défenses au milieu 8 pieds, à l'extrémité 2 pieds ; longueur de l'épaulé, paleron 2 pieds 3 pouces ; largeur 2 pieds 4 pouces ; longueur de l'humérus 3 pieds 1 pouce ; diamètre de la tête à l'humérus 1 pied ; longueur des vertèbres 2 pieds ; diamètre du Bassin 6 pieds 4 pouces ; une dent de devant manque dans chaque rangée ; le reste est parfaitement conservé ; les défenses commencèrent à s'écailler dès qu'elles furent à l'air et tombèrent bientôt en pièces ; les deux os de la patte de devant arrangés avec le paleron, donnaient une hauteur de huit pieds ; la longueur de l'animal est de 33 pieds ; le poids de la tête et des défenses 692 lbs ; celui de tous les os trouvés 1995 lbs. tous les os sont au nombre de 220. *Aurore.*

## LES BIENFAITS DE LA PROVIDENCE. OU LES EFFETS DE LA BONNE ÉDUCATION.

*Suite.*

### JEANNETTE OÙ LE CABARET.

Christophe et Magdeleine sa femme avaient établi un cabaret, dans un des quartiers les plus peuplés de Paris. Christophe entendait son métier ; Magdeleine était fort active, et le commerce allait si bien, qu'ils venaient de louer la boutique voisine, et d'y établir un billard qui doublait la recette, le tapage et le désordre de cette maison.

Jeannette, leur fille unique, quoique encore enfant, secondait sa mère avec zèle ; elle était leste, intelligente, et n'avait que les défauts inséparables de sa mauvaise éducation. Elle apprenait avec facilité les chansons de buveurs qui fréquentaient la maison de ses parents ; aussi, ceux-ci s'en servaient-ils utilement pour leur commerce, et la journée se passait de la cave à la boutique, et du comptoir sur le seuil de la porte, où, bien souvent, ses joyeux refrains avaient attiré plus d'un ouvrier qui, sans elle, aurait passé son chemin.

Cependant elle venait d'atteindre sa douzième année, lorsque voyant un jour plusieurs jeunes filles en voile blanc qui sortaient de la paroisse voisine, elle s'avisait de demander à sa mère quand elle ferait sa première communion : il faut bien toujours que ça se fasse, lui répondit celle-ci, que dirait-on dans le quartier si nous ne faisons pas comme les autres ?—Mais j'entends que ça ne soit pas long, reprit Christophe, et que tu ne perdes pas ton temps, comme on dit que le vicaire le fait perdre à tous les enfans, soi-disant pour mieux les instruire. Nous avons besoin de toi ici, et je ne veux pas de tout ce lantermage."

On était alors au mois de mai ; il n'en fut plus question jusqu'à l'entrée de l'hiver, où la fille du boulanger voisin ayant été envoyée au catéchisme, les parents de Jeannette l'y envoyèrent aussi, pour faire comme les autres.

Elle y allait depuis deux mois, et déjà ils remarquaient en elle moins d'impressionnement et de gaieté dans ses fonctions ordinaires : lorsqu'un dimanche, la boutique étant pleine, Magdeleine suffisait à peine à servir ses nombreux chalands, Christophe s'emportait contre elle, et contre Jeannette qui tardait trop à rentrer de l'église. Elle arriva enfin toute pensifve, et montra si peu de zèle à seconder sa mère, qu'elle en reçut un violent soufflet accompagné d'un torrent d'injures. "Allons, allons la bourgeoise, dit un serrurier, au nez rouge, à la face noire, qui venait de vider sa seconde bouteille, ne brutalise pas cet enfant ; venez, la belle enfant, et chantez-nous cette chanson qui nous met si bien en train.—Je ne veux plus la chanter, reprit Jeannette.—Voyez l'insolente, s'écria son père en lui appliquant un second soufflet, tu répondras comme ça à des pratiques ! Est-ce que c'est ton vicaire qui t'apprend à être disgracieuse au monde ? Sors d'ici tout-à-l'heure, et vas-t'en boudier là-haut ; je ne veux que des faces réjouies, à l'enseigne du rendez-vous des bons garçons." Cette saillie excita de bruyans éclats de rire, et la pauvre Jeannette, le cœur bien gros, obéit promptement à l'ordre de son père.

Cependant Christophe et Magdeleine étaient plus corrompus que méchans, ils aimaient tendrement leur fille ; et, avant de la corriger de nouveau, ils voulaient savoir d'elle la cause de son refus de la veille. "Je ne sais pas ce que tu as, lui dit son père, tu n'es plus la même : tu as un petit air en-dessous qui me déplaît, qu'est-ce que tout cela signifie ? qu'est-ce qui te passe par la tête ?—Mon père, répondit Jeannette, c'est que je ne veux plus chanter ces vilaines chansons : je ne veux plus attirer ici tous ces gens qui viennent y offenser le bon Dieu, et si vous vouliez me mettre en apprentissage, je saurais bientôt travailler, je gagnerais ma vie et la vôtre, et nous serions tous bien heureux."

—"Qui t'a si bien aillé le bec, pour faire des remontrances à ton père ? répliqua celui-ci ; on me l'avait toujours bien dit, que ces prêtres endoctrinaient les enfans, c'est donc lui qui t'apprend à nous mépriser."

—"Non, mon père, je ne vous méprise pas, et c'est parce que je vous aime que je voudrais vous voir changer de vie ; mais permettez au moins que je reste en haut, j'youdrai. J'y ferai de mon mieux pour gagner quelque chose ; en bas, je ne vous serais bonne à rien, je ne sais plus chanter que des cantiques."

Jeannette ne fut pas écoutée, on exigea qu'elle restât à la boutique ; mais elle s'y soumit avec tant de tristesse : elle avait un air si souffrant et si malheureux, qu'au bout de quelques jours, Magdeleine dit à Christophe : "Écoute-moi, mon homme, à quoi que ça sert de contrarier cette enfant comme ça ! tu sais qu'elle est délicate : si elle allait tomber malade, qu'est-ce que nous ferions après ? Laissons-la travailler en haut, c'est une idée d'enfant, nous verrons ce que cela deviendra."

Christophe y consentit, et la pauvre petite reclusait son temps entre la couture et l'étude de son catéchisme. Les instructions étant devenues plus fréquentes, elle s'y rendait assidûment, se faisait distinguer par sa modestie, sa piété et son attention, et recueillait avec grand soin tout ce qu'elle entendait pour en faire la règle de sa conduite. Elle ne s'était jamais trouvée si heureuse, que depuis qu'elle avaient appris à connaître et à aimer Dieu : mais elle plaignait ses parents en songeant combien ils étaient malheureux de ne remplir aucun de leurs devoirs : elle priait Dieu pour eux, et les prières d'une enfant si sage ne pouvaient manquer d'être exaucées.

Autrefois elle passait de l'extravagance à la tristesse, et ses réponses ou son indocilité lui attiraient souvent des corrections méritées ; maintenant toujours gaie et soumise, assidue à son ouvrage, prompte à servir ses parents, quand sa présence était utile en bas ; il était impossible de trouver un reproche à lui faire ; aussi son père dit un soir à Magdeleine, lorsqu'après avoir compté l'argent du tiroir, ils se disposaient à monter : "Eh bien, femme, que dis-tu de Jeannette, il me semble qu'elle est bien gentille : elle travaille du matin au soir ; elle ne réplique jamais ; et franchement j'aime mieux son petit air tranquille, que ces mines évaporées qu'elle avait autrefois."

—"Et si tu savais comme elle a bien appris à coudre, répondit Magdeleine, et quelles belles raisons elle dit à ce monsieur prêtre ! J'ai été la chercher l'autre jour au catéchisme, il n'y en a pas une qui réponde mieux qu'elle ; ah ! c'est un monsieur qui se donne bien de la peine que ce vicaire !"

—"Oui da, et qu'est-ce qu'on lui donne donc pour cela ? car il ne passe pas là son temps pour rien, cet homme ?"

—"Mais, sans doute, quelques cadeaux, si nous lui donnions quelques bouteilles de ce vin que tu n'as pas encore travaillé, celui qui est arrivé jeudi de l'entrepôt."

—"C'est bien dit, et demain, not' femme, tu lui en porteras douze bouteilles, car il faut bien faire comme les autres."

En effet, le lendemain, Magdeleine chargée de ses douze bouteilles se rendit chez le vicaire, et demanda à lui parler pour lui présenter son offrande ; mais il la remercia avec beaucoup de bonté ; il lui dit qu'il ne devait pas faire payer ses instructions, et qu'il n'acceptait aucun cadeau.

Magdeleine n'osa pas insister, elle n'y eût rien gagné, mais elle le trouva bien fier, et revint rapporter à son mari les bouteilles et le refus qu'elle avait essuyé.

Elle n'eut pas le temps de lui en dire bien long, car sa boutique était le théâtre d'une scène bruyante entre deux ouvriers, dont l'un voyant son camarade dans un état complet d'ivresse, l'avait engagé à jouer au billard, et lui avait gagné tout ce qu'il avait sur lui. Sa femme ne le voyant pas revenir l'était venu chercher ; et, tout en l'arrachant de ce repaire, elle accablait d'injures celui qui l'avait dépouillé ; elle n'épargnait pas non plus Christophe et Magdeleine : des sottises on en venait aux corps ; le voisinage commençait à s'attrouper ; la pauvre petite Jeannette était descendue plus morte que vive, et se jetait au-devant des coups auxquels étaient exposés ses parents.

Enfin le tumulte s'apaisa : on en fut quitte pour beaucoup de bruit et quelques verres cassés ; et la boutique demeura vide.

Mais tout en aidant ses parents à réparer le désordre, Jeannette leur disait en pleurant : "Ah, mes chers parents ! Ne quittez-vous jamais ce vilain métier !"

—"Tais-toi, tu n'as qu'un défaut, c'est de vouloir en remonter à ton père, quel mal fais-tu dans mon métier, ou as-tu pris ces idées folles ?—Ah ! mon cher papa, vous ne faites peut-être pas de mal, mais il s'en fait bien chez vous. Combien voyons-nous de femmes

qui se plaignent que leurs maris les battent toujours en sortant d'ici, et qu'il n'y a pas de pain chez elles, parce qu'on vient boire et jouer tout l'argent qu'on gagne dans la semaine ? et la voisine Marianne qui pleurait l'autre soir, parce que son fils a connu ici un autre jeune homme qui le détourne de son ouvrage ; et les chansons et les juréments ! — Allons, taisez-vous, petite fille, je sais de que j'ai à faire, entendez-vous."

Malgré cet air d'assurance, Christophe était ébranlé, il en parla à sa femme, et pour la première fois il lui témoigna la crainte que sa fille si sage et si modeste ne fût pas bien dans leur maison. Il y avait tant de douceur et de soumission dans les remontrances de Jeannette, elle était si pieuse, si douce, qu'elle en était venue à inspirer à ses parens un respect dont ils ne se rendaient pas compte, mais qui augmentait leur tendresse pour elle.

Christophe n'osait plus jurer devant sa fille ; il ne l'appelait plus pour l'éclairer quand il allait frelater son vin ; sa mère l'accompagnait quelquefois au catéchisme ; elle était touchée de sa piété, et fière de ses succès ; et comme elle n'avait pas le cœur mauvais, elle regrettait toujours de ne pouvoir rien faire pour l'ecclésiastique auquel elle commençait à comprendre qu'elle devait beaucoup.

Enfin, un jour qu'elle en parlait à Christophe : " Il me vient une idée, lui dit celui-ci, si j'allais lui servir la messe ; il n'a peut-être pas besoin de moi ; mais enfin cela lui prouvera toujours que j'ai envie de lui être bon à quelque chose. Magdeleine approuva cette idée. Christophe avait eu des principes religieux dans sa jeunesse ; il avait même été enfant de chœur, et il n'avait pas entièrement oublié ses anciennes fonctions. Tout en servant ses pratiques, il commença à chercher à se rappeler ce qui lui en était échappé. Quand il se crut sûr de sa mémoire, il s'informa de l'heure de la messe du Vicaire, dit au servent qu'il le remplacerait, et se présenta au pied de l'autel, où peu de gens de sa profession s'étaient jamais trouvés avant lui, et où il était lui-même étonné de se voir.

Le Vicaire lui dit quelques paroles obligeantes qui l'engagèrent à répéter ses fonctions. Comme elles satisfaisaient sa reconnaissance, il les remplissait avec un zèle, qui le rendait plus heureux qu'il ne l'avait été depuis longtemps.

Enfin, le jour de la première communion arriva ; Jeannette remplie d'une joie céleste s'agenouilla devant ses parens pour leur demander leur bénédiction : ils la lui donnèrent du fond du cœur ; elle était si bonne, et ils l'aimaient tant !

Elle se permit alors de renouveler le vœu bien ardent et bien respectueux de les voir quitter un état si peu fait pour eux, pour en prendre un plus conforme à leurs bons sentimens. Christophe et Magdeleine furent attendris, ils étaient ébranlés depuis longtemps ; elle eut le bonheur de les décider, et la bonne petite fille recueillit le fruit de ses prières, et la récompense de ses vertus.

Ses parens vendirent leur fonds pour en acheter un de mercerie ; Jeannette toujours pieuse, laborieuse et soumise les seconde dans leur commerce ; il prospère entre leurs mains, et l'enseigne du *Signe de la croix* attire autant de chalands que celle du *rendez-vous des bons garçons*.

— Grand merci de votre belle histoire, père Simon, elle est trop touchante ; elle a trop de rapport avec la mienne pour que je l'oublie jamais. Dieu est bien bon de se servir ainsi des enfans pour ramener à lui les pères de famille !

— Sans doute, mon cher monsieur Germain ; et les pères de famille sont bien heureux, quand ils n'abusent pas de cette bonté. Pour moi, je ne peux concevoir que des parens soient assez aveugles et ennemis d'eux-mêmes pour négliger ou pour refuser de donner à leurs enfans une bonne éducation. Il faut qu'ils n'aient aucune expérience et qu'ils ne réfléchissent jamais sur les malheurs qu'ils se préparent dans leurs vieux jours.

" J'ai connu, il y a quelques années, un vieux chiffonnier qui a payé bien cher sa négligence à ce sujet. Ce n'était pas cependant un méchant homme ; mais il était d'une insouciance extrême, et il ne voulait pas comprendre qu'il ne suffit pas de nourrir et d'élever une famille, mais qu'il faut encore lui donner de sages principes pour qu'elle puisse se bien gouverner par la suite.

" Notre homme, qui avait bon cœur, travaillait sans jamais perdre de temps. Il savait sang et eau pour pouvoir substantier tous les siens ; et, comme il était toujours le premier et le dernier à la besogne, nous l'avions surnommé *l'infatigable*. Tout cela était sans doute très-bien, mais ce n'était pas assez. Il donnait la nourriture à ses enfans, mais rien de plus. Le pain ne manquait pas chez lui, mais ses soins n'allaient pas au-delà. Ses garçons vagabondaient toute la journée dans la rue ; et, au lieu de se former, dès leur jeune âge, à la vertu, ils faisaient l'apprentissage de tous les vices. Les

voisins venaient quelquefois lui faire des plaintes sur leur compte. *Il faut que jeunesse se passe* ; telle était sa réponse. Lorsque les tours que ces petits garnemens avaient joués étaient par trop graves, alors il les grondait fort. Ceux-ci criaient, pleuraient, promettaient de ne plus recommencer, et le lendemain, il n'était plus question de rien.

" Une personne sensée que j'ai connue et qui faisait grand cas d'Ambroise, à cause de son courage et de son ardeur pour le travail, voulut lui donner quelques conseils et lui faire entrevoir qu'il n'agissait pas en bon père ; mais elle ne put lui faire entendre raison, ni rien gagner sur lui. " Oh ! répondit-il, je ne suis pas inquiet sur leur compte, quand il faudra qu'ils gagnent pour vivre, et quand ils n'auront du pain qu'en travaillant à la sueur de leur front, vous verrez qu'ils ne resteront pas les bras croisés." Le pauvre Ambroise ! Oh ! qu'il expia cruellement son erreur.

" Je ne vous raconterai pas tous les tourmens, toutes les tracasseries qu'il essuya de la part de ses enfans, ni la triste fin que firent plusieurs d'entr'eux ; j'arrive de suite à sa malheureuse vieillesse, qui fut abreuvée de dégoûts et d'amertumes de toute espèce.

" J'ai été voir bien des fois cet infortuné vieillard, qui était devenu infirme, et à qui ses enfans dénaturés refusaient les soins les plus indispensables, et quelquefois même le pain nécessaire pour sa nourriture. Mal couché, mal vêtu, à peine nourri, il était encore presque continuellement rudoyé par eux, et traité avec insolence et mépris. Sa vie leur paraissait à charge ; et, par leur ton, leurs manières et leurs paroles, ils lui reprochaient constamment le peu qu'ils lui donnaient, et ils lui faisaient sentir combien sa présence leur était importune.

" Oh ! si tous ceux qui prétendent qu'il n'est pas nécessaire de donner de bons principes aux enfans ; si ceux qui disent que l'éducation religieuse est chose superflue et passée de mode, avaient pu venir contempler le malheureux Ambroise sur son pauvre grabat ; s'ils avaient vu comme moi les souffrances et les angoisses de cet infortuné père de famille, ils n'auraient pu supporter de sang-froid le spectacle des indignités dont on le rassasiait chaque jour ; ils auraient senti leurs cheveux se dresser sur la tête ; et, le cœur navré des scènes affreuses dont ils auraient été les témoins, ils auraient dit comme moi : " Ah ! qu'un père est malheureux dans ses vieux jours, quand il n'a pas donné à sa famille de bons principes et une bonne éducation !"

" Il fallait entendre le vieil Ambroise se désoler, se désespérer de l'ingratitude et de l'odieuse conduite de ses enfans.

" Moi qui ai tant fait pour eux, me disait-il, moi qui tous les jours de ma vie ai travaillé sans relâche pour leur donner du pain, moi qui me suis imposé toutes sortes de privations pour qu'ils n'en aient pas à éprouver, et pour qu'il ne leur manque rien, être traité comme ils me traitent ? O les misérables, ils seront maudits de Dieu."

Ambroise, sans doute, avait beaucoup fait pour ses enfans ; mais il avait négligé un point essentiel, et c'était la véritable cause de tous les maux.

Il le sentait bien aussi lui-même : " Si j'avais écouté, me disait-il quelquefois, les bons conseils qui m'ont été donnés, je ne serais pas réduit dans le triste état où vous me voyez. Hélas ! Je n'ai rien voulu entendre, et je me rappellerai toujours ces paroles que m'a dites une personne qui me voulait du bien, et qui m'engageait à ne pas mettre tant d'insouciance à surveiller mes enfans. *Ambroise, Ambroise, vous pleurerez plus tard votre négligence avec des larmes de sang !* Je me moquais alors de ces sages avertissemens ; j'étais dans la force de l'âge ; je me sentais du courage et de la vigueur ; mais aujourd'hui que je paie chèrement mon aveugle obstination !" J'étais tellement touché de la cruelle situation où je trouvais ce pauvre vieillard, que, quoique je ne fusse pas trop à l'aise, j'allais souvent lui porter quelques secours, et je ne laissais guère passer de jour, sans aller le voir et chercher à le consoler de mon mieux. J'y réussissais, grâce à Dieu, assez bien ; il finit par prendre ses maux en patience, et il eut le bonheur de mourir en chrétien.

*Suite au prochain numéro.*

#### COLLÈGE DE ST. HYACINTHE.

LA RENTRÉE DES CLASSES DU COLLÈGE DE ST. HYACINTHE aura lieu le 10 SEPTEMBRE. Les prix de pension et d'éducation sont les mêmes que ci-devant. Le PREMIER SEMESTRE et tous arrérages doivent se payer à la RENTRÉE DES ÉLÈVES, et le SECOND SEMESTRE avant le 25 FÉVRIER. Les parens devront se conformer à ces conditions. On exige £1, en sus, des Élèves qui fréquentent les CLASSES DE CHIMIE ET PHILOSOPHIE NATURELLE.

J. LAROCQUE,  
Directeur.

## DEMANDE D'INSTITUTEURS.

ON a besoin à ST. GEORGE DE HENRYVILLE d'un MAITRE D'ÉCOLE-MODÈLE et de plusieurs MAITRES OU MAITRESSES D'ÉCOLE INFÉRIEURE.— Avec un bon certificat de morale et un peu d'instruction qu'il vienne en sûreté, il y aura de l'encouragement pour toutes les capacités. Le Maître d'École-Modèle peut compter sur de bons émolumens.

St. George de Henryville, 21 août 1845.

## AGENCE D'ORNEMENS ET OBJETS D'ÉGLISE.

A MONTRÉAL CHEZ LES SŒURS GRISSES (HOPITAL-GÉNÉRAL.)

A QUÉBEC " MM. J. ET O. CRÉMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.

A NEW-YORK " J. C. ROBILLARD, RUE BEAVER, No. 32.

MESSIEURS LES CURÉS apprendront sans doute avec plaisir que dans le but de faciliter leur choix et d'accélérer l'expédition de leurs commandes, les Dames de l'Hôpital Général viennent d'accorder au Soussigné, leur puissante entremise auprès du Clergé de ce Diocèse.

Les doutes qu'on aurait pu entretenir, lors d'une annonce précédente au sujet des précieux avantages de cette nouvelle voie d'importation d'objets d'église; ne peuvent manquer de disparaître aujourd'hui, en présence de la recommandation et du concours de l'Établissement si respectable qui veut bien devenir intermédiaire des ordres à remettre au Soussigné.

Dans l'exécution des objets désirés, les fabricants s'attacheront spécialement à la nouveauté des dessins, à la bonne qualité et surtout aux bas prix qui ont déjà signalé les divers ornemens livrés au clergé des États-Unis et de ce pays.

POUR PLUS AMPLES DÉTAILS, les MM. du Clergé voudront bien s'adresser à l'HOPITAL-GÉNÉRAL où sont mis en vente, quelques ornemens dont le bon goût ne peut manquer de plaire et d'obtenir de nouvelles commandes.

ON y trouvera aussi des ECHANTILLONS

DE DRAP D'OR ET D'ARGENT.

SATINS DE DIVERSES COULEURS.

DAMAS BROCHÉ OR OU ARGENT.

ORFROIS DE DALMATIQUES

" " CHAPES.

—DE PLUS—

CROIX DE CHASUBLES ASSORTIES,

ÉTOILES PASTORALES " "

SUR DAMAS BLANC, VERT, VIOLET, CRAMOISI ET NOIR.

BROCHÉ OR OU ARGENT AVEC OR SANS COULEURS.

GLANDS DE DALMATIQUES ET D'ÉTOILES.

FRANGES ET GALONS OR FIN

" " OR MI-FIN,

" " SOIE JAUNE ET BLANCHE.

Il est important d'observer que le but de l'agence acceptée par les DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL n'étant que de concentrer les ordres de ce diocèse; les articles livrés à leur établissement seront tous portés aux prix de la facture originale qui sera adressée directement et sans entremise, si on le préfère.

N. B. Les ornemens qu'on voudra faire confectionner en ce pays, seront importés au complet des étoffes, galons et franges nécessaires et confiés si on le désire, aux talens si connus des DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL.

J. C. ROBILLARD, 32, Beaver St.

New-York.

## Atelier de Relieur.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGÉ et le PUBLIC en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les préviennent qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. GABRIEL, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MARCHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MAGASIN DE LIVRES D'ÉCOLES à l'usage des FRÈRES de la DOCTRINE CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSI:—

Ils sont prêts à exécuter toutes RELIURES de LIVRES suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PARTAGE des OUVRAGES.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 19 juin 1845.

O. BEAUCHEMIN,

RELEUR,

25, Rue St. Gabriel, près du Canada Hôtel.

## PROSPECTUS

DE LA  
PUBLICATION D'UNE NOUVELLE  
Carte Géographique  
DU  
CANADA

ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c.

PAR  
JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangements pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince Edouard, avec en outre une grande section des États limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prend maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des États-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY

Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procureront dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

## CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

} PRÉTRES.